

FAQ



Qui est éligible ?

Cette voie d'admission est réservée aux étudiants avec un bon niveau académique et qui ont un projet professionnel bien déterminé.

Le public visé est composé d'étudiants inscrits en L2 (ou L3) dans les domaines des sciences biologiques ou physiques et chimiques à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne.

- Accès aux études de Pharmacie : L2 (ou L3) Domaine Biologique ou Physique-Chimie validée
- Accès aux études de Sage-Femme : L2 (ou L3) Domaine Biologique validée

Les étudiants suivants ne sont pas éligibles :

- Les étudiants ayant échoué deux fois en PACES,
- Les étudiants ayant échoué une fois en PACES et ayant échoué une première fois *via* l'AlterPACES,
- Les étudiants ayant échoué deux fois *via* l'AlterPACES.

Quelles sont les modalités d'admission ?

Les étudiants inscrits en L2 doivent déposer en Mars, un dossier pour une seule filière et comportant, notamment, une lettre de motivation, les résultats du baccalauréat et les résultats universitaires.

Après examen des dossiers, les étudiants doivent présenter à l'oral devant un jury, leur projet professionnel motivé pour la filière choisie.

Quels avantages apporte cette voie d'accès ?

Les étudiants qui font preuve d'une grande motivation vers ces métiers ont des possibilités réelles d'être admis en 2^{ème} année de Pharmacie ou de Maïeutique.

Les étudiants auront acquis durant leur parcours L1/L2, des compétences scientifiques importantes (expression écrite ou orale, capacité de synthèse, analyse numérique, langue vivante, travail autonome) en vue de poursuivre dans une filière Pharmacie, Sage-Femme ou Scientifique.

Que faire en cas d'échec ?

Les étudiants pourront poursuivre leurs études en L3, puis en Master, sans avoir perdu de temps durant leurs études.



Nouvelle voie d'entrée

dans les filières



Pharmacie



Sage-Femme

Vous avez le projet d'intégrer les études de Pharmacie ou Sages-femme (Maïeutique) en 2^{ème} année, sans la Première Année Commune des Etudes de Santé ?

Le principe d'admission Alter -PACES est pour vous !!!

Modalités de l'AlterPACES

A compter de l'année 2017-2018, l'Université de Reims Champagne Ardenne participe à une expérimentation Nationale pour l'admission en 2^{ème} année dans les filières Pharmacie et Sage - Femme.

La voie d'admission Alter-PACES

Elle permet à des étudiants ayant validé une année de L2 (ou L3) domaine Biologique ou Physique-Chimie au sein de l'URCA, de présenter une candidature à un jury en vue d'intégrer le cursus Pharmacie ou Maïeutique. Ce dispositif a pour vocation de diversifier le recrutement des étudiants qui accèdent aux filières Pharmacie ou Maïeutique.

Combien de places sont accessibles ?

Cette première expérimentation Nationale au sein de l'URCA s'applique aux rentrées 2018, 2019 et 2020. Ainsi, en 2018, 2019 et 2020, il sera possible d'intégrer les études de Pharmacie ou de Sage-Femme en 2^{ème} année, à partir d'une L2 scientifique (domaine Biologique ou Physique – Chimie), **sans passer par le concours de la PACES**.

Pour la filière Pharmacie

Jusque 20 % (rentrée de septembre 2018) et jusque 30 % (rentrées de septembre 2019 et 2020) des places du *Numerus Clausus* seront réservées à des étudiants ayant validé une L2 (ou L3) domaine Biologique ou Physique-Chimie (*).

Pour la filière Sage-femme

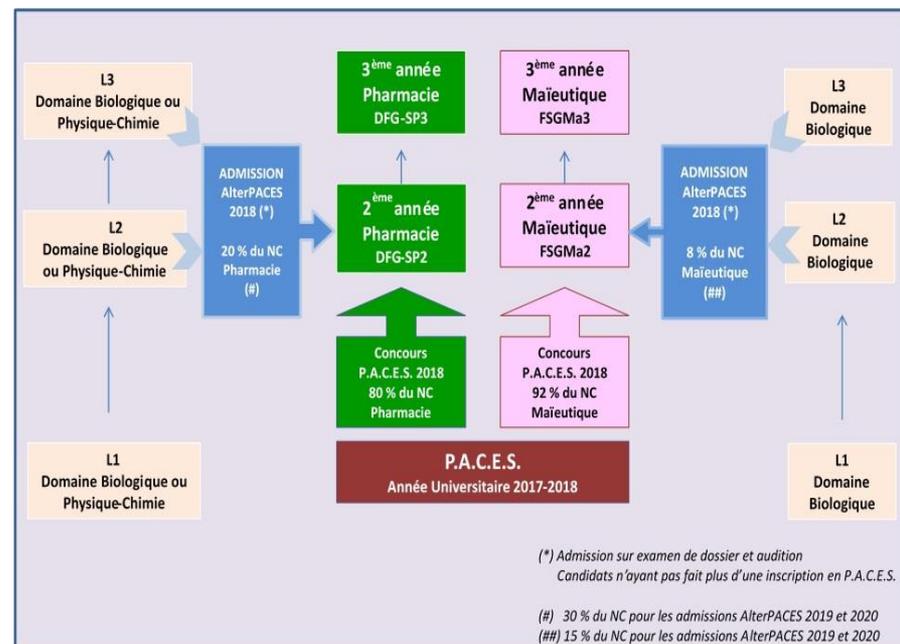
Jusque 8 % (rentrée de septembre 2018) et jusque 15 % (rentrées de septembre 2019 et 2020) des places du *Numerus Clausus* seront réservées à des étudiants ayant validé une L2 (ou L3) domaine Biologique (*).

(* Les places non pourvues seront réattribuées au bénéfice des candidats à l'admission dans chacune des filières à l'issue de la Première Année Commune aux Etudes de Santé.

Comment candidater ?

Pour intégrer l'admission AlterPACES, vous devrez déposer un dossier de candidature et vous présenter devant un jury d'admission. Les étudiants seront admis en fonction de leur motivation et de leurs résultats universitaires.

Quel parcours universitaire?



Contacts

Informations : http://www.univ-reims.fr/minisite_104/

UFR DE PHARMACIE :

Aurélien TRUSSARDI-REGNIER : aurelie.trussardi@univ-reims.fr

ECOLE DE SAGES-FEMMES :

Michèle ZANARDI-BRAILLON : mzanardi-brailon@chu-reims.fr

Directeur UFR PHARMACIE : Jean-Marc MILLOT

Directrice ECOLE DE SAGES-FEMMES : Michèle ZANARDI-BRAILLON